

DECISION

Portant sur le renouvellement de l'adhésion à l'association PLANTE & CITE Association loi 1901, parrainée par l'Association des Maires de France

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C070720_D010 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 déposée en Sous-préfecture de Lens le 9 juillet 2020, confiant au Président les délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C061224_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité pour le service Développement durable de la CALL, de participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service de la population,

Après avoir pris connaissance du coût et des conditions de l'adhésion à cette association,

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association Plante & Cité.

Article 2 : De signer les actes y afférents.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 245 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11791.

Article 4 : La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

#signature#

Sylvain ROBERT